



site: www.saft03.com -- association loi de 1901 -- mairie de Cérilly 03350 Cérilly -- courriel: info@amis-troncais.org

BREVE DE PRINTEMPS 2022

Cérilly, le 27 Avril 2022,

Si la fin de l'année 2021 a semblé nous replonger dans les affres de la pandémie en nous obligeant à reporter nos activités et en particulier la conférence de l'IGPEF (H) Jean-Marie Ballu, le printemps nous a permis de renouer avec le plaisir de nous retrouver en forêt pour planter de jeunes arbres et observer les lichens.

Les nouveaux statuts de la SAFT approuvés en Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2019 stipulent que l'AG « doit avoir lieu au cours du premier semestre de chaque année » ; du fait de la crise sanitaire il n'a pas été possible de respecter les délais de cette disposition en 2020 et 2021, il est en revanche possible de s'y conformer en 2022.

C'est la raison pour laquelle la date du samedi 25 juin est retenue, rendez-vous 9h30 en la Salle d'Honneur de la mairie de Cérilly. Vous recevrez une convocation / ordre du jour au plus tard 15 jours avant la date fixée ; le Bulletin 67 devrait alors être disponible. J'aurai grand plaisir à vous retrouver lors de nos prochaines sorties et « Rencontres de Tronçais », sans parler de notre assemblée générale fin juin.

Bonne lecture à vous tous.

Michel ADRIEN
Président de la SAFT

I. ONF

1. Forêt d'exception

Réunion du Comité de Pilotage du 11 février 2022

Cette réunion avait pour objet la revue des principales actions prévues au Contrat de Projet pour la période 2022/2026 en vue d'obtenir le renouvellement du label, puis la signature de ce contrat par tous les membres du COPIL en fin de séance.

Parmi les actions retenues à l'occasion de la réunion de septembre 2021, certaines font l'objet de discussions plus approfondies dont l'inclusion d'un parcours en Tronçais dans un schéma départemental de 9 circuits pédestres, l'inclusion de Tronçais dans un Chemin de Mémoire sur la Résistance et enfin le nouveau plan de circulation actant la fermeture de lignes à la circulation de véhicules motorisés. A la suite des commentaires formulés par les élus et les associations (dont la SAFT), une seconde version, un peu moins restrictive, est proposée qui serait validée fin mai pour une mise en place en juillet. La SAFT n'a pas manqué de faire remarquer que la forêt devenait confisquée.

Calendrier : prochain COPIL fin juin/début juillet, remise du dossier de demande de renouvellement en novembre.

M Adrien demande de ne pas oublier la protection des paysages de bocage en bordure de forêt et des lisières ; il évoque aussi le projet d'inclure Tronçais dans le réseau des Futaies Notre Dame.

En complément, une réunion s'est tenue le 24 février aux ronds de la cave et de Thiolais pour travailler sur les aménagements envisageables.

Visite du Conseil National d'Orientation du 15 mars 2022

Dans le cadre du renouvellement du label FE, le copil a accueilli au Rond Gardien les 4 rapporteurs du CNO –Patrice Hirbec (chargé de mission Forêt d'Exception, Territoires et paysages à l'ONF), Jérôme Buridant (Professeur d'Histoire Géographie à l'Université de Picardie), Damien Galland (directeur de l'Agence ONF de Metz) et Christophe Chauvin (responsable France Nature Environnement pour la région AURA) puis a visité des réalisations de la première période Forêt d'Exception.

L'Office de tourisme a évoqué la mise en place de 25 sentiers de randonnée pédestre et l'utilisation systématique du label Forêt d'Exception qui ont entraîné une hausse sensible (+ 20%) de fréquentation.

1^{er} arrêt : *Futaie Colbert II* – B Dugrain présente cette futaie classée en îlot de vieillissement destiné à témoigner des résultats de 200 ans de sylviculture ; M Lefort, de Chêne Bois, intervient longuement pour vanter la qualité exceptionnelle des bois de Tronçais, évoquer les méthodes de traçabilité et certification Tronçais mises au point par l'INRA ; il fait la genèse de la fameuse barrique T5 dont la qualité et la renommée ont été inspirées par celles du parfum No5 de Chanel.

2^{ème} arrêt : *le Chêne Carré*, exemple de l'une des réalisations du projet de protection artistique des arbres remarquables grâce au mécénat de Martel via le recyclage de douelles usagées.

3^{ème} arrêt : *Maison du loup*, réfection de la toiture et installations diverses pour favoriser l'habitat des chauves-souris et d'une chouette effraie.

4^{ème} arrêt : *La Loge à François*, commentaires de Stéphanie sur l'état sanitaire de la forêt et les mesures d'adaptation qui en découlent (voir notre Brève de décembre 2021) dont nous retiendrons l'une des conclusions : les chênes de 250 ans à Tronçais, c'est fini.

Les rapporteurs du CNO ont émis des avis favorables sur les réalisations et proposé leurs conseils sur la mise au point du dossier de demande de renouvellement.

Au cours de cette journée de nombreux autres sujets ont pu être évoqués, et en particulier pour SAFT/ ONF, la possibilité de relier le projet Futaies Notre Dame et l'aménagement du Rond de la Cave dans le cadre Forêt d'Exception.

II. PROTECTION DE LA FORÊT

1. Projet éolien de la Perche

Malgré l'arrêté du préfet interdisant l'implantation d'éoliennes sur ce site, la société porteur du projet a fait appel de cette décision.

2. Projet de panneaux solaires aux Nodins/ Beaumière

A l'appel de certains habitants inquiets des très nombreuses nuisances d'un tel projet, Madame Laurence Vanceunebrock, députée de la circonscription de Montluçon est venue sur place. A la suite de sa visite, elle s'est engagée à défendre les intérêts des riverains. Dans sa lettre à Madame Valérie Hatsch, préfète de l'Allier elle lui demande de bien vouloir se rendre sur le site afin de prendre la mesure de toutes les contradictions de ce projet par rapport aux directives gouvernementales.

III. AVENIR DE LA FORÊT

1. Sortie Plantation: sortie du 18 Février 2022

De nouveaux arbres pour les ronds de Tronçais. Après la sortie dépérissement, la SAFT à l'invitation de l'ONF a participé à la première plantation pour la reconstitution des collections botaniques des ronds de la forêt. Ce projet de plantations de variétés d'arbres pour agrémenter les ronds de la forêt est porté par la SAFT depuis de nombreuses années et en particulier par l'un de ses membres les plus actifs que fut Claude Jouin. 3 années de sécheresses consécutives passées ont conduit à couper de nombreux arbres morts sur ces ronds, au nombre d'une soixantaine. L'ONF envisage donc de conduire ce projet sur plusieurs années.

Nos adhérents, ainsi que de nombreux enfants, se sont retrouvés au rond de Thiolais puis au rond de Brot pour y planter une vingtaine de cèdres et séquoias.

Souhaitons une belle et longue vie à ces arbres.

2. Îlots d'avenir

L'ONF nous annonce également les premières plantations Îlots d'avenir. *"A cause de la forte*

vulnérabilité climatique des espèces et de l'importante surface forestière concernée, il faut trouver des espèces et des provenances plus résistantes", déclare Brigitte Musch, responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers (CGAF) à l'ONF. C'est l'objectif des îlots d'avenir. Rattachés au projet de recherche RENEssences (Réseau national d'évaluation de nouvelles essences), ces derniers vont permettre de démultiplier les résultats des expérimentations et de **tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences** et provenances d'arbres. L'objectif : sélectionner les plus adaptées et augmenter ainsi le panel d'espèces forestières susceptibles de résister au changement climatique. A terme, ces îlots permettront aussi de récolter des graines issues de ces nouvelles essences d'avenir et adaptées aux conditions climatiques françaises.

3. Travaux déversoir de Pirot débutés

Le barrage de Pirot dépasse les 10 mètres au-dessus du terrain. Classé B, il nécessite des auscultations tous les 5 ans pour des raisons de sécurité. Sa taille fait de ce barrage le plus important en forêt publique. Réalisé entre 1844 et 1846, il avait vocation à alimenter le canal de Berry en période de sécheresse. Désaffecté en 1957, il est la propriété de l'état, exploité par l'ONF. L'étang de Pirot, intégré aux sites Natura 2000, est aujourd'hui un lieu de loisir et de développement de la biodiversité.

Des études de danger ont conclu à un sous-dimensionnement des équipements de régulation du niveau de l'eau. Les travaux permettront le maintien d'un niveau d'eau stable (fin de la gestion à deux niveaux hiver /été) et la mise en place d'un évacuateur de crue adapté à des crues éventuelles.

Les travaux se dérouleront en deux tranches pour un montant de 850 000 euros financé dans le cadre du plan de relance. La première tranche est prévue jusqu'au 15 avril avec l'installation d'un pare embâcles, le redimensionnement de l'évacuateur et le passage sous la route communale.

La période estivale permettra de respecter la période de reproduction des espèces protégées ainsi que l'accès à l'étang.

Les travaux reprendront du 1er septembre au 30 novembre.

IV. ADHÉRENTS

1. Activités SAFT

Sortie SAFT en forêt le 23 avril à la découverte de différentes espèces de LICHENS.

Madame Charlet, spécialiste très passionnée de ce sujet, nous attendait par une belle matinée ensoleillée de printemps au rond Daubrée. Une quinzaine d'entre nous se sont retrouvés avec leur loupe pour comprendre ce que représentent les lichens.

Après une nécessaire phase d'explications très didactiques sur les différents lichens et leur mode de reproduction, la joyeuse équipe s'est enfoncée dans les sous-bois à leur recherche. Après plus d'une heure de recherche chacun est revenu avec ses petits prélèvements que nous avons pu classer selon leur nature et leur genre. Un grand merci à Mme Charlet pour nous avoir fait découvrir ce monde "du silence" si particulier.

Rencontres de Tronçais

Initialement prévue à la mi-décembre, la prochaine « Rencontre de Tronçais » est programmée le **30 avril 2022 à 17h30** à la salle des fêtes de **Valigny-le-Monial**. L'IGPEF (H) Jean-Marie BALLU nous contera "L'Histoire des Forêts françaises".

A un horizon pré-estival, la SAFT a pour projet une Conférence sur le thème "Réchauffement climatique et dépérissement", qui traitera notamment du massif de Tronçais. Plusieurs experts en charge de ces questions sont actuellement approchés au Bureau Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture et à l'Office National des Forêts.

Plus loin dans l'année, vraisemblablement à l'automne, une autre conférence est également à l'étude. Elle aurait pour thème l'utilisation des bois de Tronçais dans la réfection de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Les prises de contact sont en cours.

V. DIVERS

1. Chapelle Saint Mayeul

- *Pour la chapelle: des travaux en vue*

Comme vous le savez, nous suivons avec intérêt toutes les actions ayant pour objet la restauration de la chapelle Saint-Mayeul. C'est dans cet esprit que nous vous avons informé et pour matérialiser son soutien que la SAFT a décidé de faire un don de 500 €.

Par ailleurs le Service d'archéologie du département de l'Allier devrait intervenir au mois de mai pour établir un diagnostic archéologique sur la chapelle (à confirmer).

2. Restauration de la charpente de Notre Dame

Il y a un an maintenant, 33 chênes avaient été abattus en forêt domaniale de Tronçais, débardés puis transportés et stockés pour sciage. La phase sciage a débuté avec une grume de qualité exceptionnelle transformée récemment par l'entreprise Chignac à Meaulne en une poutre remarquable destinée à la flèche de Notre Dame. Un article sur ce sujet est prévu dans notre prochain Bulletin.

Concernant la charpente, on attend le groupement qui remportera l'appel d'offres pour la partie néogothique (flèche et transepts). Cela devrait-être connu dans les prochains jours. Cette charpente devra être réalisée selon les méthodes médiévales d'épure et de taille (doloire, ... à partir de bois équarris), contrairement à la flèche et les transepts où la fabrication des charpentes s'effectuera à partir de bois sciés mécaniquement et de méthodes du XIXe encore utilisées de nos jours chez certains charpentiers : épures au sol, piquage, taillage, ...

3. Salon des Patrimoines à Moulins

L'association *Patrimoine bourbonnais, Patrimoine d'avenir* (PbPa) a organisé pour la première fois les 5 et 6 mars à Moulins, à l'espace Villars, le salon des Patrimoines Bourbonnais. De nombreux exposants étaient présents dont des institutionnels pour leur mise en valeur du patrimoine, des entreprises et artisans pour leur savoir faire dans le domaine de la rénovation, ainsi que de nombreuses associations.

La SAFT dont le beau stand était décoré de panneaux très artistiques et didactiques créés par Jean Yves Bourgain a accueilli de nombreux visiteurs. Certains venus se renseigner sur les nouveaux circuits en Tronçais, évoquer leurs profondes attaches familiales en forêt ou encore adhérer à notre association.

De nombreux contacts ont été établis et bon nombre de cartes de la forêt ont été vendues.

Les organisateurs et les exposants se sont félicités de la réussite de ce premier salon et ont en projet de renouveler l'expérience à Montluçon, Moulins et Vichy.

4. Colloque de la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts

Organisé le 8 avril à Seichebrières par la Société des Amis de la Forêt d'Orléans, le colloque avait pour thème principal « La valeur écosystémique de la forêt », précédé de deux exposés.

- *Présentation de la forêt domaniale d'Orléans par le Directeur de l'agence Val de Loire de l'ONF* : D'une superficie de 35 000 ha, la forêt est constituée de 4 massifs soumis chacun à un Plan d'Aménagement; environ 7000 ha sont en régénération. Chênes et pins représentent à égalité l'essentiel des essences et produisent environ 100 000 m³ de bois d'œuvre/an.

Un premier survol LIDAR est prévu pour établir un inventaire précis des peuplements tige par tige dans chaque parcelle. Vingt agents ONF sont employés sur l'ensemble du massif.

- *Présentation du Groupe Barillet* : entreprise locale installée en Orléans, spécialisée dans la transformation de 60 000 m³ de pin sylvestre avec un fort enjeu d'approvisionnement et une augmentation inévitable des coûts de production.

Le thème principal :

- « *Aménités forestières : calcul des services écosystémiques rendus par la forêt* »

Il s'agit de tenter d'attribuer une valeur économique à tout ce qui bénéficie aux humains à partir de la forêt hors filière bois : biodiversité, atmosphère, eau, sols, paysages, patrimoine culturel...

Les services écosystémiques peuvent être regroupés en 3 catégories que sont la production (bois, gibier, champignons, fruits), la régulation (fixation de CO², stockage de gaz, ... cycle de l'eau) et le patrimoine culturel (cueillette de fleurs, chasse, paysages, sites archéologiques, soutien à la faune et à la flore...), et une catégorie à déduire qui regroupe les coûts liés à la protection de la forêt.

Ainsi la valorisation de ce qu'apporte la forêt sans le faire payer est estimée à 1 500€/ha /an pour la forêt d'Arminvilliers qui servait d'exemple pour cette présentation; l'utilisation de cette même base pour Tronçais représenterait 15 750 000€, soit plus que les ventes annuelles de bois d'octobre.

Une brève promenade passant par le Belvédère des Caillettes, Combreux et le Canal d'Orléans clôturait cette intéressante journée.

5. Comptage des animaux et exposition des trophées

- *le comptage nocturne* indice phares, qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, s'est déroulé les 16 et 17 puis 23 et 24 mars sur les parcours habituels. Le résultat de la seconde semaine, le plus haut est retenu : 524 cervidés (326 seulement la 1ère semaine), dont cerfs 75, biches, bichettes, faons et indéterminés 449. Une population en légère hausse, un peu inattendue, par rapport aux 480 de 2019 (2018: 549, 2017 : 459) avec une plus forte concentration sur l'ouest de la forêt et quelques hardes importantes en des points précis. Population de chevreuils en très forte hausse (372) ainsi que celles des renards et des lièvres ; 3 sangliers vus...

- *Exposition des trophées* : après 2 années d'absence cet événement, organisé dans la salle des fêtes de Cérilly, a attiré une foule dense tout au long de la journée du 16 avril. Très agréablement présentés et accompagnés de belles photos, 109 trophées prélevés à tir et à courre au fil de la saison de chasse 2021/22 – dont quelques beaux cerfs adultes – ont été étudiés et admirés. Preuve que le cerf est bien l'animal emblématique du pays de Tronçais. Journée conclue par la projection d'un magnifique film sur la faune sauvage dans le massif de Bercé et d'un aperçu humoristique des réactions des femmes de chasseurs.

6. Le Contrat d'Engagement Républicain

Comme vous le savez la SAFT est agréée, par la Préfecture de l'Allier, au titre de la protection de l'environnement. A ce titre et dans le cadre du processus de demande de renouvellement de cet agrément, la SAFT et ses adhérents doivent mettre en application les décisions prises dans le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant d'un agrément.

Vous en retrouverez tous les détails sur le document joint à cette brève et sur notre site internet

7. Edition du livre d'Alain Aufort

LA SAFT a décidé à l'initiative de notre ami Jean-Yves Bourgain d'éditer le livre d'Alain Aufort « Mémoire d'un maréchal ferrant »

Une vie, un terroir. C'est déjà une tranche d'histoire prête à basculer aux confins de la mémoire, à s'estomper si plus personne ne se souvient.

Pour comprendre un pays en profondeur, rien de tel que cette plongée à travers les souvenirs de quelqu'un qui a eu l'occasion de rencontrer tant d'autres figures emblématiques de la vie du pays de Tronçais au vingtième siècle, des bals guinguette et terrains de boule aux champs de course, avec toujours en arrière-fonds le pas des chevaux sur le sol du pays de Tronçais. Avec savoir, émotion, reconnaissance et admiration, un homme se souvient et témoigne des évolutions du temps qui court toujours, entre les artisanats qui disparaissent et l'amour du terroir et du travail bien fait qui demeure. C'est tout un terroir qui se fait vivant et proche, et ceux qui l'ont connu pourront y raccrocher leurs propres souvenirs, et ceux qui suivront pourront y comprendre leurs racines et les rattacher à l'histoire qui se continue. (Pascale Bourgain)



**La prochaine Assemblée Générale de la SAFT se tiendra
le samedi 25 Juin 2022 à 9h30 à la mairie de Cérilly**

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

-----o-----